

Grille des critères de sélection
Coup de cœur Développement durable – Échelons régional et national
Volet Création d’entreprise

Le prix Coup de cœur Développement durable a pour but de faire rayonner, aux échelons régional et national, une entreprise qui, dans le cadre de sa candidature, démontre des pratiques d’impact en matière de développement durable.

Définition du développement durable (source : Gouvernement du Québec)
Correspond à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s’appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Sont admissibles les entreprises qui misent sur des pratiques axées sur le développement durable qui :

- Sont intégrées à sa gouvernance, ses activités ou ses projets;
- Servent de modèle ou peuvent inspirer d’autres entreprises.

L’analyse du jury est basée sur les candidatures numériques admissibles en fonction de la grille des critères de sélection spécifique au prix :

Nom de l’entreprise :	
Modèle inspirant – Développement durable	
Le développement durable fait partie intégrante de la vision et des mécanismes de bonne gouvernance de l’entreprise.	/25
Les pratiques de l’entreprise sont développées de façon volontaire et ont une portée environnementale, sociale et économique.	/25
Le projet d’entreprise est viable, réaliste et crédible.	/25
Le projet et les personnes de l’équipe entrepreneuriale sont inspirants et pourraient influencer positivement les pratiques d’autres entrepreneurs en matière de développement durable.	/25
TOTAL	/100
<i>Note — pour qu’une candidature soit retenue comme lauréate de ce prix, un minimum de 60 % doit être accordé par la majorité des membres du jury.</i>	

Commentaires et observations du membre du jury
